

Rapport n° 6

Parc naturel régional de Lorraine  
**Comité Syndical**  
Réunion du 28 novembre 2024

**RAPPORT DU PRÉSIDENT**

**Objet : Finances** / Sollicitation de la dotation statutaire annuelle 2025 et de la dotation LIFE BIODIV EST 2025 auprès de la Région Grand Est.

Le budget du Parc naturel régional de Lorraine, pour l'exercice 2025, sera voté au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

Dans l'attente de ce vote et afin de pouvoir bénéficier d'une trésorerie saine, il est proposé de solliciter, auprès de la Région Grand Est, l'avance de la dotation statutaire annuelle 2025, dès cette fin d'année 2024.

Le montant de cette dotation annuelle s'élève à 1 120 000 €. L'avance s'élève à 80% de ce montant soit 896 000 €.

Cette dotation est à dissocier de l'enveloppe triennale maximale, attribuée par la Région Grand Est au titre de sa politique « Parcs », en fonctionnement et en investissement pour le financement du programme d'actions du Syndicat mixte.

Dans le même objectif, il est proposé de solliciter avant le vote du BP, l'avance annuelle de 50% sur la dotation LIFE BIODIV EST pour les projets C10 et C11 portés par le Parc.

Le montant de la subvention 2025 s'élève à 83 954.61 € en fonctionnement et à 39 000 € en investissement. L'avance demandée sera alors de 41 977.30 € en fonctionnement et 19 500 € en investissement.

***Après en avoir délibéré, il vous est proposé :***

- **D'AUTORISER** le Président du Syndicat Mixte à solliciter l'acompte de la dotation statutaire 2025 et l'avance de la subvention LIFE BIODIV EST 2025 auprès de la Région Grand Est.
- **D'AUTORISER** le Président du Syndicat Mixte à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Le président  
Jérôme END

